




CRITÈRES

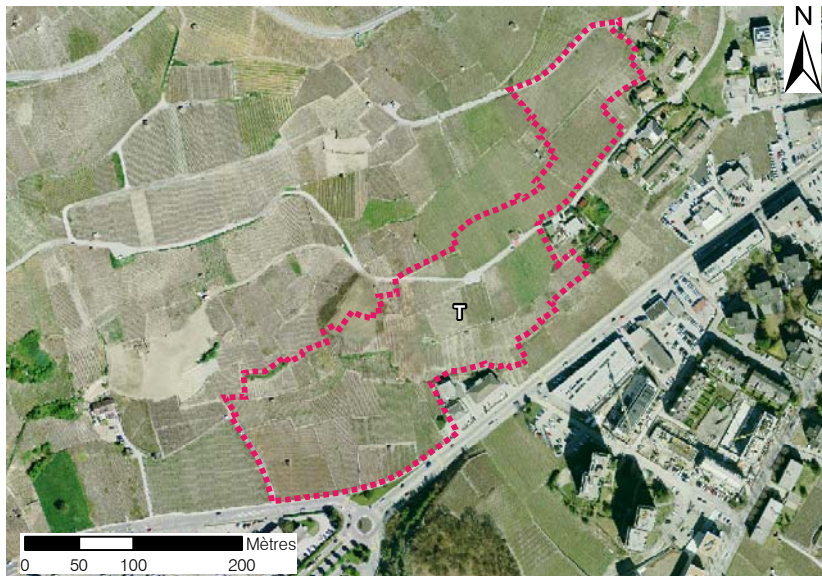
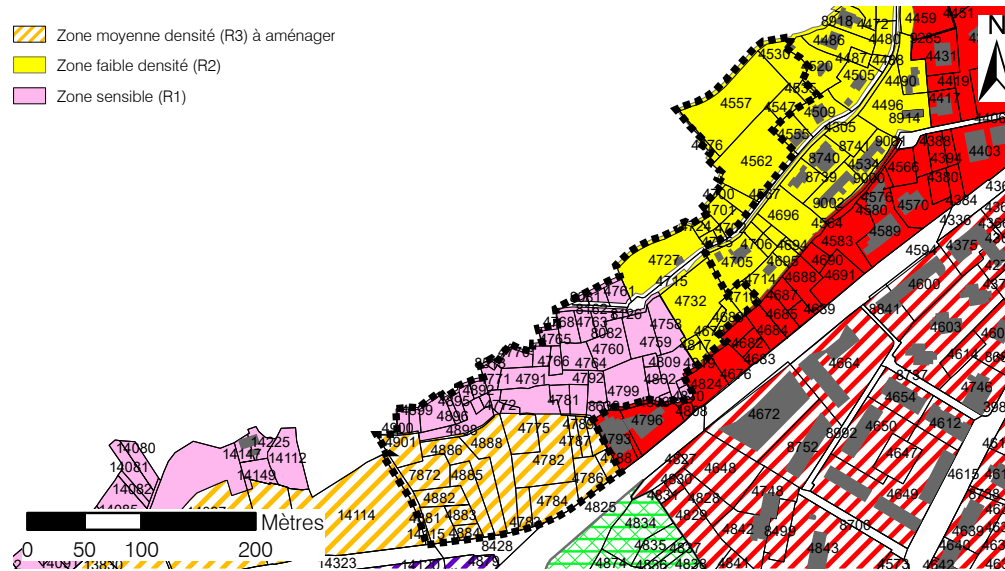
Périmètre
T

PLANIFICATION: Zone à aménager selon cahier des charges n°9
Projet de PAD en suspens depuis 2015 (Plantassage Nord Est)
PAD (Plantassage Est) en procédure d'approbation depuis 2014

PLANTASSAGE
EST

5.00
ha

-  Zone moyenne densité (R3) à aménager
-  Zone faible densité (R2)
-  Zone sensible (R1)



TECHNIQUES

- Dangers naturels moyens
- Equipement lacunaire*
- Partiellement raccordé au réseau routier*
- Zone sensible*
- Pas de micro-centralité à proximité
- Zone de faible desserte en TP (partie amont du périmètre)
- Proximité avec une zone de protection de la nature ou du paysage

SUBSIDIAIRES

- Morphologie du parcellaire
- Zone d'habitat individuel prépondérant
- Fortes pentes par endroits

OPTIONS DE DEVELOPPEMENT

- Densification qualitative
- Prioriser PAS
- Valeurs paysagères (césure paysagère)
- Facteurs attractifs pour un habitat de qualité
- Proximité du pôle commercial
- Préservation des vides verts

* pénalisant

APPRECIATION

Ce périmètre de 5 ha situé en pied de coteau dans le vignoble n'est pas équipé, mal desservi en TP. Il est pénalisé par endroits par de fortes pentes et son parcellaire est très morcelé. Il mérite d'être déclaré zone réservée.

La réflexion sur son urbanisation doit tenir compte du contexte paysager, en particulier de la césure paysagère existante entre Sierre et Noës.